

DOSSIER FAMILLE

Le dossier famille, également appelé dossier unique, rassemble toutes les informations d'une famille qui souhaite bénéficier des services liés à la petite enfance et à l'éducation. Pour simplifier les démarches, les pièces justificatives sont à fournir une seule fois à la Maison de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation qui les conserve pour un suivi personnalisé de chaque enfant.

Restauration - Activités périscolaires - Extrascolaire - Accueils collectifs de mineurs (ACM) - Sport

- [Dossier famille 2024-2025](#) à imprimer et à renseigner dans sa totalité (dossier envoyé par mail non accepté)
- [Fiche enfant 2024-2025](#) à imprimer, renseigner recto verso et joindre au dossier famille

Pour que tout dossier famille soit complet, merci de joindre également la fiche enfant (une par enfant), la charte éducative et de consulter l'ensemble des documents de la page.

Petite enfance

- [Dossier petite enfance](#) à renseigner dans sa totalité
- [Fiche petite enfance](#) à renseigner (PDF remplissable) et joindre au dossier petite enfance
- Charte éducative et règlement intérieur des crèches à consulter dans la rubrique « Règlements » ci-dessous

En ce qui concerne les services liés à la petite enfance (uniquement), les documents peuvent être envoyés par mail à ccas@mairie-miramas.fr

Tout dossier petite enfance incomplet ne sera pas traité.

Inscriptions et pré-inscriptions

- [Information parents facturation 2024-2025](#) à consulter et conserver
- [Fiche d'inscription classes vertes - classe de voile 2025-2026](#) à imprimer, renseigner et ramener à l'accueil de la Maison de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation si aucun dossier famille n'a été constitué
- [Calendrier ACM 2024-2025](#) à consulter et conserver
- [Calendrier des périodes de facturation restauration scolaire et périscolaire 2024-2025](#) modifié suite à une erreur de date sur les vacances sportives. À consulter et conserver

Handicap et santé

- [Projet d'accueil individualisé \(PAI\) - Accueil de mineurs présentant un trouble de la santé, dans les ACM](#) à imprimer si besoin, faire remplir par le médecin compétent et joindre au dossier famille

Règlements

- [Charte éducative](#) à imprimer, signer et joindre au dossier famille ou petite enfance
- [Règlement intérieur de la restauration scolaire](#) à consulter et conserver
- [Règlement intérieur du temps périscolaire](#) à consulter et conserver
- [Règlement intérieur des accueils collectifs de mineurs \(ACM\)](#) à consulter et conserver
- [Règlement intérieur des crèches](#) à consulter et conserver

Tarifs

- [Grilles tarifaires 2024-2025](#) à consulter et conserver

Paielements

- [Démarches de paiement simplifiées](#) à consulter
- [Espace famille / Portail famille](#) à consulter

En savoir plus

Maison de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation

Adresse : 1, promenade de la Crau

Tél : 0800 013 140 (numéro unique gratuit)

Horaires d'ouverture : lundi, mercredi, jeudi, et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, mardi de 12h à 18h

- [Situer la MEJE sur la carte](#)